

ARRETE DU MAIRE

NOUS, Maire de la Commune de WAVRIN,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Pénal,
VU le Code de la Route,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'instruction générale sur la circulation routière,
VU la demande des gérants du bar-épicerie fine « Le T », situé au 3 rue Marceau à Wavrin, par laquelle il est sollicité l'autorisation d'installer un râtelier pour bicyclettes sur le trottoir face au 2bis place de la République à Wavrin,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Administration Municipale de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la commodité et la sécurité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération,
que le trottoir situé face au 2bis place de la République est suffisamment large pour installer le dispositif sans entraver la circulation des piétons,

ARRETONS :

Article 1 : Les gérants du bar-épicerie fine « Le T », situé au 3 rue Marceau à Wavrin, sont autorisés à installer un râtelier à bicyclettes sur le trottoir face au 2bis place de la République à Wavrin.

Article 2 : Le râtelier à bicyclettes devra être installé de manière à ne pas entraver la circulation des piétons et être impérativement retiré du domaine public lors de chaque fermeture du bar-épicerie fine « Le T ».

Article 3 : Les titulaires de la présente autorisation seront responsables, tant vis-à-vis des tiers que de l'administration, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'installation du dispositif.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de la M.E.L.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
- Messieurs les gérants du bar-épicerie fine « Le T ».

Certifié exécutoire
Conformément aux dispositions de la loi
n° 82/623 du 22.07.1982
Le Maire,
A. BLONDEAU.



Fait à Wavrin, le 29 septembre 2022.
Le Maire,
A. BLONDEAU.